



29 SEP. 2025

Tunis, le تونس في

4982

AVIS DE CONSULTATION

Choix d'un cabinet de conseil

La fédération tunisienne de football lance un avis de consultation pour le choix d'un cabinet de conseil pour une mission de diagnostic de la conformité du système organisationnel de contrôle interne et de gestion financière.

Les offres devront être déposées au Bureau d'Ordre Central de la Fédération Tunisienne de Football à l'attention de Monsieur le Secrétaire Général à l'adresse suivante :

Fédération Tunisienne de Football,

Stade Annexe d'el Menzah, 1003 El Menzah, sous pli fermé avec mention :

A NE PAS OUVRIR

« Consultation N° 0925032, choix d'un cabinet de conseil pour une mission de diagnostic de la conformité du système organisationnel de contrôle interne et de gestion financière »

La date limite de réception des offres est fixée pour le **10 octobre 2025** au plus tard à **16.h30.**

Le Secrétaire Général

Walid MERDASSI



توجه المراسلات باسم السيد الكاتب العام للجامعة التونسية لكرة القدم
Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Secrétaire Général de la F.T.F.



CONSULTATION

N° C - 0925032

Cahier des charges

Choix d'un Cabinet de Conseil

Mission de diagnostic de la conformité du système organisationnel,
de contrôle interne et de la gestion Financière

Article 01 – Contexte Général

La Fédération Tunisienne de Football (FTF) souhaite renforcer ses dispositifs de conformité, de contrôle interne et de gestion financière dans un contexte de professionnalisation et d'exigences accrues de transparence et de performance.

La présente mission vise à faire appel à un cabinet de conseil disposant d'une expertise reconnue dans ces domaines.

Article 02 – Objectif de la mission

- Réaliser un diagnostic complet des dispositifs existants.
- Identifier les axes d'améliorations prioritaires.
- Proposer un cahier des charges pour l'établissement d'un manuel d'organisation (organigramme, procédures et fiches des tâches).

Article 3 – Périmètre d'intervention

- Évaluation de la maturité des dispositifs existants : conformité réglementaire, normes sportives, contrôle interne, gestion financière, achats, GRH, sponsoring, billetterie.
- Appréciation de la fiabilité du Systèmes d'Information et proposition d'éventuelles digitalisations.

Article 4 – Equipe intervenante et expérience exigée

L'exécution de la mission requiert une équipe pluridisciplinaire ayant les qualifications et les compétences dans différents domaines. Ainsi, l'équipe doit répondre aux critères suivants :

Profil	Rôle et compétence
Chef de projet Manager senior	Rôle : Coordination de la mission, garant de la qualité, interface avec le client Compétences requises : • Expérience minimale de 8 ans dans au moins un des domaines suivants (audit/ conseil stratégique/contrôle interne) • Maîtrise des référentiels réglementaires (sportifs, financiers, juridiques) • Bonne connaissance du secteur sportif • Vision globale des enjeux de gouvernance, conformité et transformation digitale • Ayant réalisé au moins trois (03) manuels de procédures depuis 2015.

Consultant en contrôle interne ou audit interne Senior Associate	Rôle : Evaluation des dispositifs et processus existants, cartographie des risques, audit des procédures internes. Compétences requises : • Maitrise des normes de contrôle interne et obligations réglementaires sectorielles • Expérience en audit organisationnel et contrôle interne dans un contexte sportif (idéalement) ou dans un contexte associatif/public.
Consultant SI (Système d'information) Senior Associate	Rôle : Evaluation de la fiabilité du SI, proposition de solutions digitales adaptées. Compétences requises : • Expertise en audit de systèmes d'information • Connaissance des ERP, CRM, solutions de billetterie, outils RH et financiers

Article 5 – Durée et modalité de réalisation

- Durée estimée de la mission : entre 4 et 6 mois.
- Début souhaité : le 20 octobre 2025.
- Réunions de suivi régulières avec les instances dirigeantes de la fédération.

Article 6 – livrables attendues

- Rapport de diagnostic détaillé.
- Plan d'action avec feuille de route.

Article 7 – Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être envoyées par courrier recommandé ou par rapide-poste ou déposées directement au bureau d'ordre central contre décharge sous plis fermés et cachetés au nom de :

Monsieur Le Président de la FTF

A l'adresse suivante : **Stade annexe d'El Menzah Cité Olympique 1003 El Menzah**

Et doivent parvenir au plus tard le **10/10/2025** avant **16h30**, le cachet du bureau d'ordre central «BOC» faisant foi.

Pour que les soumissions soient examinées, les soumissionnaires doivent présenter leur offre comme indiquée ci-dessous :

Une enveloppe extérieure strictement anonyme portant l'adresse de la FTF, la mention **«Ne pas ouvrir – Consultation N° C - 0925032– Mission de diagnostic de la conformité du système organisationnel, de contrôle interne et de la gestion Financière et comportant les pièces suivantes :**

- La présente consultation paraphée sur toutes les pages signée et portant le cachet du soumissionnaire à la dernière page avec la mention « lu et approuvée »,
- Une copie de l'attestation d'affiliation du soumissionnaire à un régime de sécurité sociale,
- Un aperçu succinct sur l'activité générale du soumissionnaire, son expérience dans le domaine de conseil et du diagnostic,
- La méthodologie(s) proposée (s) pour la conduite de la mission,
- La liste, les CVs des membres de l'équipe proposée et qui doit comprendre un chef de projet : la remise de toutes les pièces justificatives est obligatoire,
- La liste de référence du soumissionnaire, pour des missions similaires réalisées depuis 2015,
- La durée de réalisation de la mission, et qui ne peut en aucun cas être dépassé les 150 jours, dimanches et jours fériés inclus,
- Le planning prévisionnel d'exécution de la mission, proposé par le soumissionnaire spécifiant clairement la durée de chaque phase,
- L'offre commerciale, sous forme de facture pro-forma contenant la liste détaillée des prix en hors taxes et en toutes taxes comprises, ces prix doivent être établis en dinars Tunisiens, fermes et non révisables.

DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires seront engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des offres.

CONDITION D'ACCEPTATION DES OFFRES

Toute offre parvenue à la FTF après la date limite du **10/10/2025** avant **16h30**, le cachet du BOC faisant foi, sera rejetée.

Les soumissionnaires sont tenus de présenter une seule et unique offre, faute de quoi l'offre sera rejetée.

Article 8 – Evaluation des offres

Les critères d'évaluation des offres, **conformes aux exigences minimales définis dans l'article 7**, seront retenus pour la dévolution de la prestation conformément à ce qui suit :

- Diplômes et qualifications pertinents pour la mission (20pts) ;
- Expérience professionnelle dans un domaine en rapport avec la mission (20pts) ;

- Les références du soumissionnaire pour des missions similaires (20pts) ;
- La méthodologie proposée (10pts) ;
- Le coût détaillé de la mission (30pts).

L'évaluation des offres se fera selon les étapes suivantes :

Evaluation des offres techniques

Après élimination des offres non-conformes aux exigences du présent cahier des charges, les offres retenues seront alors évaluées à l'aide de critères pondérés comme indiqué ci-après. Chaque offre se voit attribuer une note technique (NT).

NB/ si le soumissionnaire, et après demande de complément d'informations, n'a pas précisé la valeur d'une caractéristique demandée, la note 0 sera attribuée au critère la concernant.

Critère C1 - diplômes et qualifications pertinents pour la mission (20pts)

Une note égale à 20 est attribuée au soumissionnaire ayant accompli 5 ans d'études universitaires. Pour chaque année d'études universitaires au-delà de 5 ans, le soumissionnaire sera bonifié d'un point.

Critère C2 - expérience professionnelle dans un domaine en rapport avec la mission (20)

Le soumissionnaire justifiant de la plus longue expérience professionnelle pertinente (en nombre d'années) dans un domaine en rapport avec la mission aura une note égale à 20. Les autres seront notés au prorata.

Critère C3 - références du soumissionnaire pour des missions similaires (20pts)

Le soumissionnaire ayant conduit et piloté le plus grand nombre des missions similaires durant les cinq dernières années aura une note égale à 20. Les autres seront notés au prorata.

Critère C4- méthodologie proposée (10pts)

La note sera attribuée en fonction de l'appréciation des membres de la commission d'évaluation des offres, comme suit :

Très satisfaisant	:	10 points,
Satisfaisant	:	8 points,
Moyen	:	5 points.

NB/ En cours d'évaluation tout soumissionnaire sera invité pour faire un exposé sur la méthodologie qu'il propose pour la réalisation de cette mission. Une note sur la méthodologie sera attribuée par la suite.

La note technique globale (NT) de la totalité des critères quantitatifs et qualitatifs est calculée selon la formule suivante : $NT = \sum_{i=1..4} C_i$

Evaluation des offres financières (30pts)

L'offre financière la moins disante aura une note égale (NF) à 30 points. Les autres seront notées au prorata.

Classement final des offres (100pts)

Les offres retenues sont classées sur la base d'une note générale (NG) dont le calcul est explicité ci-après.

L'offre ayant obtenu la plus grande note sera classée la première. En cas d'égalité entre deux offres, la note technique sera prépondérante. $NG = NT + NF$

Fait à, le

LE SOUMISSIONNAIRE

Nom, Prénom

Signature et Cachet